



# Louis de Brézé

Ascendant ☉  
Allié ○

Grand veneur de France en 1496



Louis de Brézé, comte de Maulévrier, baron du Bec-Crespin et de Mauny, seigneur de Nogent-le-roi, de Brissac, d'Anet, de Bréval et de Montchauvet, chevalier, conseiller, premier chambellan du roi, chevalier de son ordre, grand sénéchal et gouverneur de Normandie, capitaine de la seconde compagnie des cent gentilshommes de la maison du roi, pourvu le 17 septembre 1510, dont il se démit à la fin de l'année 1527, et capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances, obtint du roi Louis XI, en 1481, en considération de ce qu'il était son neveu [*et son filleul*] et à cause de son mariage projeté avec Yolande de la Haye, fille unique de Louis de la Haye et de Marie d'Orléans, qui néanmoins n'eut point d'exécution, le don de toutes les terres que son père avait cédées au roi, pour l'amende de cent mille écus à laquelle il avait été condamné, et il en fit hommage le 14 mai 1484 et le 26 mai 1491. Il fut créé grand sénéchal de Normandie le 30 août 1490 et dans une quittance qu'il donna le 9 novembre de la même année, il est qualifié *maréchal héréditaire, grand sénéchal et réformateur général du pays et duché de Normandie*. Il exerça la charge de grand veneur de France depuis le premier janvier 1496 jusqu'au dernier décembre 1497. Le roi François 1<sup>er</sup> le fit chevalier de son ordre à la cérémonie qui se tint à Compiègne le jour de la Saint Michel 1527. Il mourut à Anet le 23 juillet 1531. Ses entrailles y furent enterrées, son cœur en l'abbaye de Coulomb et son corps en l'église Notre Dame de Rouen sous une magnifique sépulture.

Il était fils de Jacques de Brézé, comte de Maulévrier, maréchal héréditaire et grand sénéchal de Poitou, Anjou et Normandie, et de Charlotte fille naturelle du roi Charles VII. L'histoire de ses parents se termina tragiquement puisqu'en 1477 le comte de Maulévrier tua sa femme qu'il avait surpris en flagrant délit d'adultère. Après avoir été emprisonné quelques années, il fut jugé et condamné à mort le 22 septembre 1481. Mais sa peine fut immédiatement commuée en une amende de 100.000 écus d'or pour le paiement de laquelle il dut faire au Roi cession de tous ses biens. Quelques années plus tard, Louis XI craignant que le comte de Maulévrier [*Jacques de Brézé*]

n'eut l'intention, à cause de l'honneur de ses enfants, d'en appeler à ses pairs pour faire réviser le jugement qui l'avait absout d'une part et d'une autre l'avait condamné à payer une l'amende envers le Roi, prévint le cas et préféra donner les airs d'une générosité royale en rendant à Louis de Brézé, son filleul, les terre que son père avait possédées. Sous Charles VIII Jacques de Brézé obtint des *lettres de rémission* qui lui rendaient tous ses biens.

Louis de Brézé avait épousé Catherine de Dreux, qui mourut sans enfants, puis Diane de Poitiers, fille du comte de Saint-Vallier, qui n'avait alors que treize ans. De cette dernière union naquirent deux filles : l'aînée, dont nous descendons, devint duchesse de Bouillon, comtesse de La Marck ; l'autre, duchesse d'Aumale, en épousant Claude de Lorraine.



*Tombe de Louis de Brézé*

Source : RP Anselme VIII p714

Françoise de Brézé, mère de Diane de la Marck, mère de Charles-Henri de Clermont-Tonnerre, père d'Isabelle, mère de Françoise de Beauvau, mère de Jean-Armand Voyer de Paulmy, père de Céleste, mère de Françoise de la Rivière, mère d'Anne-Yvonne Rivié, mère de Monique de Gouy d'Artsy, mère d'Arsène O'Mahony, père de Maurice, père d'Yvonne, mère de Monique Bougrain, mère de Dominique Barbier